

7-5-2
Subvention aux
Associations

**CONSEIL MUNICIPAL de
St-Thomas-de-Cônac**
(Charente-Maritime)
Délibération N° 2025_14

Séance du 08 avril 2025

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 15
Présents : 12
Procuration : 0
Votants : 12
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Date de convocation
24/03/2025

Date d'affichage
10/04/2025

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

et publication du :

L'an deux mil vingt-cinq, le huit avril à 14h00, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hughes SCIARD

Etaient présents :

M. CASTANO Didier, M. COULON Hervé Jean-Noël, Mme COUNIL Marie-Hélène, M. DELAGE Vincent, M. FARFIER Floris, M. FEUGNET Christophe, Fabrice LATASTE Mme MARCHAIS Gisèle, M. POINTREAU Nicolas, Mme POUZAUD Danielle M. SCIARD Hughes, Mme TESSIER Georgette.

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) : Mme CHAUSSE Tracey, M. COURPRON Jean-Claude, M. COURPRON Tony

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Marie-Hélène COUNIL

Objet : Subvention à l'Association APOGE Cycliste/Prime de passage 42èmes boucles de la Charente-Maritime

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du passage de la course cycliste les « 42^{èmes} boucles de la Charente-Maritime », course nationale Elite le dimanche 11 mai 2025 sur notre territoire. Cette course est organisée par l'A.PO.GE Cycliste.

Comme les années précédentes, l'organisation sollicite une prime de passage au sprint pour les 3 premiers coureurs qui arriveront dans la Commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- ✓ **DECIDE** de verser une prime de passage de 100 euros pour la course cycliste les « 42emes boucles de la Charente-Maritime » à l'APOGE Cycliste.
- ✓ **DIT** que le montant de cette subvention sera imputé au compte 65748 du BP 2025.
- ✓ **CHARGE** Monsieur le Maire de mettre en œuvre cette décision

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

Sous le N° 017 – 211704101-20250408-2025_14-DE

Accusé de Réception Préfecture

Reçu le : 14/04/2025

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ST THOMAS de Cônac
Le Maire, Hughes SCIARD

